

Ensemble, rendons notre ville plus propre

Rien n'est plus désagréable que d'avoir à slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, de rentrer chez soi et de découvrir les chaussures de nos enfants ou les roues de la poussette souillées par ces déjections. Calvaire du piéton, les déjections canines encombrant trop souvent les rues et les espaces publics. N'oublions pas qu'elles peuvent provoquer glissades et chutes accidentelles.

La Ville de Laval a souhaité s'engager dans une campagne de sensibilisation contre les déjections canines. Vivre ensemble, partager l'espace public c'est d'abord une façon de démontrer combien nous sommes respectueux des autres. En effet, si ces rues de Laval et cet espace public au sens large sont en quelque sorte « notre propriété collective », il nous appartient en contrepartie de nous considérer comme responsable de l'utilisation de cet espace.

Nos amis à quatre pattes sont les bienvenus ; ensemble, nous devons veiller à ce que la promenade soit un véritable plaisir pour tous les Lavallois.

Cette campagne s'accompagne de la mise en place de dispositifs qui vous permettront de rendre notre ville plus propre. Ainsi, pour vous aider à effectuer ce geste citoyen, **des sacs gratuits** (destinés à ramasser les déjections de votre chien) sont à votre disposition dans les différents lieux publics (hôtel de ville, office de tourisme, maisons de quartier...). **5 distributeurs de sacs avec corbeille** ont également été installés en centre-ville et **15 canisites** aménagés dans toute la ville (voir le plan ci-contre).

Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute ! Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres les souvenirs désagréables de son passage !

RENSEIGNEMENTS :

Service Espaces verts
Tél. : 02 43 49 44 12
Courriel : espaces.verts@mairie-laval.fr
www.laval.fr

Votre chien appartient, à la 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie pensez à le déclarer en mairie !

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux (1^{ère} ou 2^{ème} catégorie) doit remplir un dossier de déclaration à la mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal ou, quand il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de séjour habituel de l'animal. Cette déclaration est obligatoire.

Le déclarant est tenu de renseigner une fiche spécifique avec les coordonnées précises du propriétaire ou du détenteur de l'animal ainsi que l'âge, le sexe et le type de chien. Elle est complétée par les renseignements suivants :

- Carte d'identité du propriétaire
- Carte d'identification du chien (carte de tatouage), au nom du propriétaire
- Certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient, pour les dommages causés aux tiers par l'animal. Sur l'attestation doivent figurer la race du chien et son numéro de tatouage.
- Certificat vétérinaire de stérilisation du chien de première catégorie (Chiens sans LOF), sauf pour les Rottweiler
- Carnet de vaccinations
- LOF (si le chien est inscrit au Livre des Origines Français)

RENSEIGNEMENTS :

Direction de la
Réglementation
Place du 11 Novembre
Tél. : 02 43 49 43 70

Téléchargez les formulaires de déclaration sur
www.laval.fr (rubrique "formulaires en ligne")

Courriel : reglementation@mairie-laval.fr



"Hier j'étais
rouge de honte,

aujourd'hui je suis
fier de mon maître."



> guide pratique

Ensemble, rendons notre ville plus propre

Conseils pratiques

Avant de sortir votre chien, pensez à vous munir d'un sac. En cas d'oubli, la Ville de Laval met à votre disposition 5 distributeurs de sacs 🗑️.

De plus, 5000 sacs 100% bio-dégradables sont à votre disposition dans les lieux municipaux suivants : mairie, centre administratif municipal, accueil direction des services techniques, maison des services publics de Saint-Nicolas, office de tourisme et dans toutes les maisons de quartier.

L'utilisation des sacs plastiques est simple : introduisez la main dans le sac, ramassez la déjection, retournez le sac afin de le fermer et jetez-le dans la poubelle la plus proche. Vous pouvez également vous munir de votre propre sac plastique pour ramasser les déjections de votre animal.

15 canisites ont été aménagés spécialement pour votre chien. Ces lieux (localisés sur le plan par le symbole 🐕) vous permettent d'amener votre chien faire ses besoins dans un "canisite". Leur localisation a été réalisée en fonction des constats relevés par les services Propreté et Espaces verts mais aussi des suggestions des habitants.

> Implantation des CANISITES et des distributeurs de SACS



Canisites

- 1 Rue de Grenoux
- 2 Angle rue A. Ribot et rue G. Sand
- 3 Angle rue H. Dunant
..... et boulevard. Chaplet
- 4 Place Pasteur
- 5 Place Fleming
- 6 Rue Charcot
- 7 Rue Blum
..... et place de la Commune
- 8 Rue Auriol
- 9 Rue de la Dacterie
- 10 Rue Trohel
- 11 Place H. de Lévaré
..... et rue Marmoreau

- 12 Parking rue Renaise
- 13 Square d'Avesnières
- 14 Jardin de la Perrine
- 15 Rue J. Renard



Distributeurs de sacs avec corbeilles de récupération

- 16 Rue Souchu-Servinière
..... et parking des Remparts
- 17-18 Quai A. Goupil
- 19-20 Quai P. Boudet

> Implantation des CANISITES et des distributeurs de SACS

